



Il est maintenant obligatoire de faire inspecter vos appareils de mesure.

Si vous utilisez un appareil de mesure comme une balance dans votre entreprise, vous devez connaître les changements apportés à la *Loi sur les poids et mesures* et au Règlement.

Ces changements signifient que vous devez faire inspecter vos appareils régulièrement par un fournisseur de services autorisé (FSA) par Mesures Canada. Des amendes et des pénalités pouvant atteindre 50 000 \$ seront imposées aux entreprises qui ne se conforment pas à ces nouvelles exigences. Ces changements font partie du plan à long terme du gouvernement du Canada visant à protéger les consommateurs et les entreprises contre le fait de trop payer ou de ne pas payer suffisamment pour des marchandises vendues en fonction d'une mesure.

Assurez-vous de bien comprendre les répercussions que ces modifications auront sur votre entreprise et la façon de vous y conformer. Consultez le site Web **mc.gc.ca** ou composez le **1-800-328-6189**.

